

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL GÉNÉRAL
15 DECEMBRE 2025 A LA SALLE POLYVALENTE**

La Présidente du Conseil général, Mme Nicole Délitroz, ouvre la séance à 19h00 et salue les membres du Conseil général, du Conseil communal, de l'Administration communale, le public et les représentants de la presse.

La Présidente mentionne que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et qu'elle sera supprimée ultérieurement.

Mme Nicole Délitroz informe le Conseil général que des amendements au budget 2026 ont été déposés par le groupe le Mise dans les délais prévus par l'article 24, alinéa 4 du règlement du Conseil général. Les deux amendements sont ajoutés à l'ordre du jour et seront traités sous le point 7-Budget :

- Amendement de **M. Adrien Pinho** (MISE) : Subventions pour les mesures d'économie d'énergie
- Amendement de **M. Léonard Dorsaz** (MISE) : Améliorations structurelles du vignoble

Le Budget sera présenté dans son ensemble puis le vote interviendra après l'examen des amendements.

L'ordre du jour :

1. Bienvenue – contrôle des présences
2. Approbation du PV de la séance du 23 septembre 2025
3. Présentation du programme de la législature 2025-2028
4. « MySTEP SA » : Acceptez-vous le projet ?
5. Demande de crédit d'engagement de Fr. 9'100'000.- pour le réaménagement urbain de la rue de la Poste
6. a) Coefficient d'impôt (1,20)
b) Taux d'indexation (165 %)
7. Budget 2026 de la Commune de Fully
8. Question
- 8.1 Question Q0006 de la commission Cohésion Sociale « Utilisation de l'intelligence artificielle dans l'administration communale »
9. Réponse
- 9.1 Postulat 109 de Jérémie Gex « WC publics de la commune »
10. Rapport annuel des commissions permanentes et ordinaire

11. Divers

11.1 Planning 2026

11.2 Owncloud

1. Bienvenue - Contrôle des présences

Le contrôle des présences est effectué au moyen de la feuille des signatures.

Excusés au niveau du Conseil général :

Mme Martine JEANBOURQUIN, Conseillère générale UDC

Mme Michèle Bender, Conseillère générale PLR

Mme Margaux Routier, Conseillère générale PLR

Mme Caroline Senovilla, Conseillère générale Le Centre

M. David Rossier, Conseiller général UDC

Le nombre de membres présents est de 40 sur 45. Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer et voter.

Excusés au niveau du Conseil Communal :

M. Emmanuel Carron Conseiller communal et **M. Bashkim Ajeti** Conseiller communal

2. Approbation du PV de la séance du 23 septembre 2025

Le PV de la séance du 23 septembre 2025 est accepté à l'unanimité par l'assemblée sous réserve des modifications formelles (principalement d'orthographe et de forme) reçues par écrit.

3. Présentation du programme de la législature 2025-2028

Mme Caroline Ançay, Présidente de la Commune, présente le plan de législature 2025-2028 de la Commune. Le plan est élaboré par le Conseil communal en collaboration avec l'Administration communale. Elle précise que ce plan constitue la ligne directrice de l'action communale pour les quatre prochaines années. Il s'articule autour de huit axes stratégiques et comprend trente-cinq actions prioritaires :

- Une administration performante au service des citoyens, fondée sur l'équité, la proximité et la transparence.
- Un aménagement du territoire harmonieux et durable, conciliant qualité de vie, préservation du patrimoine et durabilité.
- Des bâtiments communaux modernes, fonctionnels et adaptés, répondant aux besoins actuels et futurs de la population.
- Le soutien au vivre-ensemble à chaque âge de la vie, en favorisant la cohésion sociale, la solidarité et l'intégration intergénérationnelle.
- La préservation des ressources naturelles et la planification des besoins dans le respect de l'environnement, avec une transition énergétique ambitieuse.
- La garantie de la sécurité des biens et des personnes, ainsi que le renforcement de la proximité avec la population.
- Le renforcement de l'identité de l'économie locale et le développement d'un tourisme doux, ancré dans les atouts naturels, agricoles et culturels.

- La valorisation de la culture, du sport et de la convivialité par le soutien aux sociétés locales et la participation de la population.

Pour chacun de ces axes, des actions prioritaires sont identifiées. **La Présidente de la Commune** souligne que ces actions ne couvrent pas l'ensemble du travail communal, mais constituent des leviers majeurs pour initier la dynamique souhaitée.

Au total, 35 actions sont prévues pour la législature 2025-2028. Elles sont choisies pour leur impact concret, visible et utile pour la population. Ce document de plan de législature sera envoyé à tous les ménages de la Commune au début de l'année 2026.

La Présidente de la Commune introduit l'axe n°1, qu'elle qualifie de colonne vertébrale du fonctionnement communal. Cet axe vise une organisation communale efficiente, moderne et transparente, ainsi qu'une amélioration de la communication avec la population.

L'axe 2

L'axe 2 est présenté par **Mme Géraldine Granges Guenot**, Conseillère communale, au nom de **M. Emmanuel Carron** Conseiller communal excusé. La révision du Plan de zones est la priorité de la stratégie définie dans cet axe. Depuis le mois de janvier 2025, la Commission d'Urbanisme, en collaboration avec un urbaniste, a conduit des travaux préparatoires liés à cette révision. Ces travaux ont permis d'aboutir à une définition complète du processus, intégrant la méthodologie, la temporalité ainsi que le calendrier de mise en œuvre. Le Conseil communal a validé les objectifs stratégiques du projet et pris acte de l'état d'avancement des travaux. Dans ce cadre, le cahier des charges relatif à la procédure d'appel d'offres est rédigé. Le lancement de cet appel d'offres est prévu au premier trimestre 2026, en vue de la désignation d'un bureau spécialisé chargé de poursuivre et d'accompagner la démarche de révision.

L'axe 3

L'action prioritaire de l'axe 3 est la transformation de la Rue de la Poste. **M. Milko Pravato**, Conseiller communal, présente le projet visant à transformer cette place centrale du village en un espace public plus convivial, accessible et sécurisé. L'objectif est de permettre aux habitants de se réapproprier cet espace, de favoriser la mobilité douce et d'améliorer la qualité de la vie au cœur du village. Le projet comprend également un important volet technique, avec le renouvellement complet des infrastructures souterraines (eau, gaz, électricité), afin d'assurer leur fiabilité et de répondre aux besoins futurs, notamment en prévision du chauffage à distance. Le crédit d'engagement de la Rue de la Poste, soumis au vote, correspond une étape indispensable pour lancer concrètement la réalisation de ce projet.

L'axe 4

Mme Géraldine Granges Guenot, Conseillère communale, présente l'axe 4, dont l'action prioritaire est la rénovation et la gestion des bâtiments communaux. Elle souligne la nécessité d'un plan global de rénovation du patrimoine intégrant également des enjeux de gouvernance. Elle relève l'urgence d'une rénovation d'envergure du bâtiment des travaux publics actuellement suivie par un architecte et un expert. Elle précise que la demande d'autorisation de construire pourrait être déposée avant la demande de crédit, afin d'éviter l'immobilisation de fonds. **Mme Géraldine Granges Guenot** rappelle que la parution de cet objet au bulletin officiel n'engage pas le Conseil général, lequel conserve pleinement sa compétence décisionnelle. Enfin, elle aborde le projet du bâtiment de la Belle Usine qui se déroulera en deux phases : une analyse technique, puis une définition des usages et de la gouvernance du bâtiment. Ces éléments détermineront l'ampleur financière et les priorités du projet.

L'axe 5

Mme Anouk Dorsaz Vielle, Conseillère communale, présente l'axe de la cohésion sociale, un projet impliquant les bâtiments communaux, les prestataires de la cohésion sociale, les écoles et la crèche. Le projet vise également à renforcer l'offre de la petite enfance (3 à 18 mois). L'année 2025 est dédiée à l'étude du projet et des variantes. La finalisation est prévue pour février 2026, avec la participation de **Mme Martine Jeanbourquin**, Conseillère générale. **Mme Anouk Dorsaz Vielle** précise qu'à l'horizon 2026, l'objectif est de déposer une demande d'autorisation et de planifier les étapes futures du projet.

L'axe 6

M. Milko Pravato, Conseiller communal, présente cet axe au nom de **M. Bashkim Ajeti**, Conseiller communal excusé, en lisant le document préparé par **M. Bashkim Ajeti**.

Dans l'axe 6, il informe le Conseil général sur deux points particuliers : les réseaux techniques et le nouveau réservoir.

Dès le lendemain de la décision du Conseil général de ne pas céder l'infrastructure à la société Genedis, le Conseil communal a pris des mesures immédiates pour garantir, en 2026, l'approvisionnement en énergie, fixer le prix au kWh, ainsi que gérer et exploiter les réseaux. Le premier objectif est atteint et a été communiqué à la population en novembre 2025. Pour l'exploitation en 2026, il est prévu de prolonger d'une année les contrats existants avec Genedis pour l'électricité et Synergie pour le multimédia. Le Conseil communal poursuit l'analyse des variantes futures et informera le Conseil général dès que les premières orientations seront définies.

Il est présenté également l'avancement du projet du réservoir et l'usine de filtration de la Châtaigneraie, dont les travaux sont largement achevés. La mise en eau est prévue pour fin janvier 2026. Les étapes restantes, notamment l'acheminement de l'eau par gravitation, se poursuivront selon le planning prévisionnel et l'avancement des études pour les prochaines étapes.

L'axe 7

M. Christian Carron, Conseiller communal, présente la priorité de l'axe 7 qui est la sécurité. Il rappelle que la sécurité municipale repose sur des missions prioritaires d'intervention et de prévention nécessitant une anticipation du renouvellement des effectifs, de la formation et des équipements. Il informe du départ à la retraite du chef de la police municipal au 1^{er} janvier 2026 et de la mise en place d'une transition afin d'assurer la continuité du commandement. Un important turnover est attendu dans les prochaines années et devra être planifié en fonction des besoins de la population. Un renforcement de l'information et de la sensibilisation de la population aux gestes d'urgence est prévu, notamment via le site internet communal.

Mme Caroline Ançay, Présidente de la Commune, remercie le Conseil communal et l'Administration communale pour leur engagement dans l'élaboration du plan de législature. Elle annonce que le plan détaillé sera disponible dès le lendemain sur le cloud du Conseil général et qu'une version simplifiée sera transmise à la population en janvier 2026. Le plan sera décliné en un plan d'action opérationnel, avec des priorités définies, un échéancier précis et une répartition claire des responsabilités entre les services communaux.

Elle remercie aussi l'assemblée pour son attention et exprime, au nom du Conseil communal, la volonté de :

- Poursuivre la mise en œuvre du plan de législature dans l'intérêt des habitantes et habitants
- Accompagner le développement harmonieux, durable et cohérent de la Commune.

Avant de passer aux objets soumis au vote, la **Présidente du Conseil général** rappelle les scrutateurs de la législature 2025-2028 :

- **Mme Martine JEANBOURQUIN** (absente) remplacée par **M. Vincent LOUP UDC**
- **M. Jérémy GEX PLR**
- **Mme Brigitte RODUIT-JAYET LE CENTRE**
- **Mme Sybille-CARRON MISE**

4. « MySTEP SA » Acceptez-vous le projet ?

M. Milko Pravato présente le projet de gouvernance de la STEP- MySTEP SA au nom de **M. Bashkim Ajeti** Conseiller communal en charge du projet.

Il expose qu'actuellement, Martigny gère seule la STEP, avec un budget annuel de fonctionnement d'environ 3 millions de francs. Les eaux usées de 8 communes du bassin versant y sont acheminées et traitées : Martigny, Martigny-Combe, Bovernier, Fully, Liddes, Orsières, Sembrancher et Val de Bagnes (périmètre de Vollèges).

Le groupe de travail et le comité de pilotage, composé des Présidents des 8 Communes, proposent de créer MySTEP SA afin d'assurer le financement de la STEP 2050, en mettant en place une gouvernance commune et équitable.

Le projet permet de répondre aux exigences légales et environnementales. Les communes décident ensemble de la gestion et de l'avenir des infrastructures.

Les enjeux techniques, économiques et d'exploitation ont été présentés aux commissions UE et COGEST du Conseil général, et les questions ont reçu des réponses. D'autres points techniques seront vus en détail lors d'une vision locale de la STEP actuelle avec la commission UE.

M. Adrien Pinho, **Président** de la commission Urbanisme et Environnement, présente les conclusions de la commission relatives au projet MySTEP SA et son projet STEP 2050. Il indique que la commission a examiné le dossier dans un délai très court et souligne la qualité des informations transmises par le Conseiller communal, **M. Bashkim Ajeti**, et de **M. Yvan Crittin**, responsable du traitement des eaux usées pour la STEP.

Il relève plusieurs recommandations principales :

- La nécessité de présenter le projet à l'ensemble du Conseil général, ce qui n'est pas le cas, une opportunité manquée d'informer au mieux l'ensemble du Conseil général sur le projet.
- L'encouragement à l'installation de compteurs d'eau dans les autres communes partenaires. Cela permettra d'améliorer la clé de répartition intercommunale sur la base de la consommation réelle.
- La poursuite d'une politique communale active en matière de gestion de l'eau, notamment par la séparation des eaux claires et des eaux usées, l'infiltration des eaux de pluie dans le terrain ou leur acheminement vers les eaux de surface.
- La nomination d'un organe de révision des comptes basé sur l'une des Communes partenaires ; un tournus entre les Communes pourrait être envisagé.

Malgré les contraintes de coordination entre les Communes partenaires du projet, **M. Adrien Pinho** souligne l'importance d'une collaboration renforcée et anticipée entre le Conseil communal et les commissions concernées par le projet.

Il remercie les membres de la commission, qui ont fait preuve d'une grande flexibilité, d'un travail sérieux mené en bonne intelligence, toujours portés par l'intérêt de la Commune. Il remercie également **la Municipalité de Fully** ainsi que **M. Yvan Crittin**.

La Commission UE recommande au Conseil général l'acceptation de l'intégration de la Commune au projet MySTEP SA.

M. David Tamarcaz, Président de la COGEST, présente l'analyse financière du projet MySTEP SA 2050, société anonyme de droit public portée par 8 Communes du bassin versant. Cette société a pour mission d'assurer le transfert des eaux usées de ces 8 Communes jusqu'à la station d'épuration de Martigny, ainsi que leur traitement dans le respect des exigences légales, réglementaires et techniques en vigueur.

Il indique que le coût global du projet est estimé à environ 72 millions de francs, comprenant près de 12 millions de subventions. Pour un montant de 60 millions à la charge des partenaires concernés, 20% sont à la charge de la Commune de Fully, soit près de 12 millions de francs à investir jusqu'en 2035.

Pour le **Président de la COGEST**, l'acceptation du projet implique :

- La constitution de la société anonyme MySTEP SA en mains publiques, sur la base des statuts et de la convention d'actionnaires présentés.
- Le transfert à MySTEP SA, par la Commune de Martigny, des réseaux d'eaux usées concernées par la régionalisation.
- Le cautionnement non solidaire des emprunts contractés par MySTEP SA par les communes, proportionnellement à la clé de répartition des coûts.

La COGEST décide à l'unanimité des 10 membres présents d'accepter le projet MySTEP SA. **M. David Tamarcaz** remercie les membres de la COGEST pour leur travail.

La **Présidente** du Conseil général passe la parole aux groupes politiques.

Pour le groupe Le Centre, **Mme Sandrine Gex** considère que le projet MySTEP SA s'inscrit dans une démarche cohérente et bénéfique pour le développement de la Commune. Le Centre soutient le projet.

Pour le groupe le MISE, **Mme Isabelle Remy-Carron** remercie toutes les personnes impliquées dans la présentation et la clarté du dossier. Pour le MISE, la nécessité d'adhérer au projet MySTEP SA ne fait aucun doute. Le MISE apprécie particulièrement la dimension intercommunale de ce projet, l'anticipation des normes liées aux micropolluants ainsi que les objectifs en matière d'autonomie énergétique. C'est donc sans réserve que le MISE soutient le projet.

La **Présidente** du Conseil général rappelle l'objet soumis au vote : « Acceptez-vous le projet MySTEP SA » ?

Le Conseil général passe au vote **et accepte à l'unanimité le projet MySTEP SA.**

5. Demande de crédit d'engagement de frs. 9'100'000.- pour le réaménagement urbain de la rue de la Poste

Mme Nicole Délitroz, la Présidente du Conseil général, passe la parole à la municipalité dépositaire de l'objet.

La Municipalité a préféré passer la parole au Conseil général, étant donné que le projet est déjà présenté dans le programme de la législature 2025-2028.

M. David Tamarcaz, Président de la COGEST, rappelle que les conduites concernées datent de 1965 et arrivent en fin de cycle. Il regrette que le projet n'ait pas pu être présenté à l'ensemble des membres de la commission, compte tenu de l'importance du crédit demandé.

Il précise que le montant du crédit est basé sur des prix 2023 et que des ajustements de coûts restent possibles. Le coût total du projet s'élève à 9 millions de francs, répartis sur plusieurs exercices, principalement entre 2026 et 2029. Ces travaux bénéficient à environ 9'500 habitants.

La commission souligne l'importance de ce projet pour la qualité et la sécurité de la Rue de la Poste et accepte le crédit d'engagement sur les 10 membres présents le jour du vote par 9 oui et une abstention.

Mme Isabelle Remy-Carron, pour le MISE, regrette le délai très court accordé à l'examen du dossier et l'information jugée insuffisante à l'attention de la population. Elle relève l'ampleur de ce projet, de plus de 9 millions de francs, ses impacts financiers et les conséquences attendues sur les commerces. Elle rappelle les effets négatifs constatés lors de la première phase des travaux du Petit Pont. Elle s'interroge sur les mesures de soutien économique prévues.

C'est avec certaines réserves que le MISE soutient le crédit d'engagement et laisse la liberté de vote à ses membres.

Mme Martine Caillet, pour le groupe UDC, exprime le soutien de l'UDC au projet Rue de la Poste et au crédit d'engagement. Le groupe UDC regrette toutefois de ne pas avoir eu le temps de mettre à jour les chiffres de 2023.

Il se pose la question de savoir si un sens unique ne devrait pas être mis en œuvre, vu l'effacement de la route au profit des piétons.

M. Pascal Dorsaz, pour le groupe Le Centre, trouve que le projet de la Rue de la Poste est une nécessité pour la Commune et que Le Centre soutient le crédit d'engagement de la Rue de la Poste.

Aucune autre prise de parole n'est demandée.

L'assemblée passe au vote et **approuve à l'unanimité le crédit d'engagement de la Rue de la Poste.**

6.a) Coefficient d'impôt (1,20)

Mme Caroline Ançay, Présidente de la Commune, présente une proposition de baisse du coefficient d'impôt à 1,20, dans un contexte de hausse du coût de la vie et de certaines taxes communales (eau, eaux usées et électricité). Cette mesure vise à soutenir le pouvoir d'achat, tout en restant compatible avec une gestion financière rigoureuse. Les projections indiquent une soutenabilité sur 3 à 4 exercices, sous réserve d'une conjoncture économique stable.

M. David Tamarcaz, Président de la COGEST, rappelle l'existence d'une réserve budgétaire de 13 millions et que cette réserve ne peut pas être compensée par les services autofinancés. Il souligne que la baisse du coefficient d'impôt est discutée depuis plusieurs années. La commission a accepté en son sein par 8 oui, une abstention et un non, sur les 10 membres présents le jour du vote. La commission recommande au Conseil général l'acceptation de la mesure proposée.

M. Vincent Pravato, pour le groupe PLR, se félicite de la proposition. Il soutient la baisse du coefficient d'impôt à 1,20. Il exprime des réserves sur l'argument consistant à présenter la mesure comme une compensation directe de la hausse des taxes, car les personnes à faible revenu et les entreprises qui consomment beaucoup ne sont pas

tellement impactées par cette mesure. Depuis des années les citoyens ont trop payé d'impôt et maintenant on leur donne une imposition correcte.

Mme Sandrine Gex, pour le groupe Le Centre, soutient la mesure, considérée comme un allègement pertinent pour les contribuables et un signal positif pour le pouvoir d'achat.

Mme Isabelle Remy-Carron, pour le groupe le MISE, souligne que la baisse du coefficient à 1,20 bénéficie principalement aux contribuables aux revenus élevés, tandis que son effet est très limité pour les ménages modestes. Elle rappelle qu'une part significative de la population communale vit en situation de précarité et s'interroge sur l'absence de mesures ciblées en leur faveur. Elle estime que ce choix budgétaire questionne et laisse les membres du MISE libre de leur vote.

Mme Martine Caillet, pour le groupe UDC, soutient la mesure et l'UDC est ravi du coefficient d'impôt à 1,20.

La Présidente du Conseil général rappelle l'objet soumis au vote : Acceptez-vous le coefficient d'impôt 1,20 ?

L'assemblée passe au vote et **accepte par 29 oui, 3 non et 7 abstentions, le coefficient d'impôt à 1,20.**

6.b) Taux d'indexation (165 %)

La Présidente du Conseil général passe la parole à la Municipalité.

La Présidente de la Municipalité rappelle que le point relatif au taux d'indexation s'inscrit dans la continuité des échanges menés précédemment et passe la parole au Conseil général.

Mme Nicole Délitroz, Présidente du Conseil général, indique que le taux d'indexation à 165 % est le même que celui proposé l'année passée et passe la parole au Président de la COGEST.

M. David Tamarcaz, Président la COGEST, précise que le taux d'indexation à 165 % n'a pas fait l'objet d'un débat particulier. Le sujet s'inscrit dans la continuité des discussions de l'année passée et que les 10 membres de la commission présents le jour du vote ont accepté par 9 oui et 1 non.

Aucune demande d'intervention complémentaire n'étant formulée, la proposition du taux d'indexation 165 % est soumise au vote.

L'assemblée passe au vote et **accepte à l'unanimité le taux d'indexation à 165 %.**

7. Budget 2026 de la Commune de Fully

La Présidente du Conseil général passe la parole à la Municipalité.

Mme Caroline Ançay, la Présidente de la Municipalité, rappelle que le budget 2026 constitue la traduction financière concrète du plan de législature 2025-2028 présenté au

début de séance. Elle souligne que ce budget reflète les priorités politiques et stratégiques de la Commune, dans un contexte financier marqué par une stagnation structurelle des recettes communales. Le Conseil communal assume ses choix visant à :

- Servir la population avec constance et efficacité
- Maîtriser la charge fiscale
- Investir de manière responsable
- Garantir de façon durable l'équilibre des finances communales

Mme Caroline Ançay, la Présidente de la Commune présente les principaux chiffres du budget 2026 :

• Revenus financiers :	CHF 52'637'600
• Charges financières :	CHF 46'600'200
• Marge d'autofinancement :	CHF 6'037'400
• Investissements nets :	CHF 11'948'500
• Insuffisance de financement :	CHF 5'911'100
• Degré d'autofinancement :	50 %

Le Budget 2026 aboutit à un résultat final positif d'environ 50'000 CHF. La fortune communale restera supérieure à 24'000'000 CHF en fin d'exercice traduisant une utilisation prudente et maîtrisée des réserves.

La Présidente du Conseil général passe la parole au Président de la COGEST et aux groupes politiques.

M. David Tamarcaz, Président de la COGEST, rappelle qu'il ne reprendra pas le rapport de la COGEST et espère que tous les membres du Conseil général l'ont lu. Il remercie **Mme Michèle Bender**, qui l'a rédigé, ainsi que **M. Patrick Arlettaz**, chef des services des finances, et toute l'Administration communale pour le travail effectué. Il relève que c'est la première fois qu'un prélèvement est effectué sur la réserve de politique budgétaire, malgré un volume d'investissements d'environ 12'000'000 CHF.

La COGEST a accepté le budget 2026 avec 9 oui et 1 abstention sur 10 membres présents le jour du vote. **M. David Tamarcaz** propose au conseil général d'accepter le budget 2026.

M. Vincent Pravato, pour le groupe PLR, soulève qu'un même montant (51'500 CHF) se retrouve dans le budget 2025 et 2026.

Mme Isabelle Remy-Carron, pour le groupe le MISE, estime que le budget 2026 manque de vision stratégique et de projets pour l'avenir de Fully. Elle souligne que la transformation de la Commune en cité résidentielle nécessite des investissements concrets en faveur de la vie culturelle, sociale, associative, politique et une anticipation des besoins en créant une maison de la santé. Elle considère que la situation financière permet de tels choix et laisse la liberté de vote aux membres de son groupe.

Avant de passer aux amendements, la **Présidente** du Conseil général signale que les amendements doivent être conforme au règlement du Conseil général et à l'art. 4 du Règlement Communal de Fully (RCO).

Premier amendement : Subventions pour les mesures d'économie d'énergie
Deuxième amendement : Améliorations structurelles du vignoble.

La Présidente passe la parole aux dépositaires des amendements selon l'ordre d'arrivée, à la Municipalité, aux commissions concernées et aux groupes politiques.

Rubrique : 7610- Protection de l'air et climat
Poste : 3637.21 – Subventions pour les mesures d'économie d'énergie
Budget actuel : 85'000
Nouveau budget proposé : 170'000

M. Adrien Pinho rappelle que la Commune de Fully est labellisée Cité de l'énergie, ce qui implique une responsabilité accrue en matière de durabilité et d'efficacité énergétique. Il propose de doubler le budget des subventions énergétiques afin de renforcer l'efficacité des mesures en faveur des économies d'énergie. Il souligne les bénéfices environnementaux et économiques pour les ménages, ainsi que la cohérence de cette mesure avec le statut de la Commune comme Cité de l'énergie. Il invite le Conseil général à soutenir son amendement.

M. David Tamarcaz, Président de la COGEST, informe que les amendements ont été transmis à la commission conformément aux dispositifs réglementaires mais que la commission n'a pas eu le temps nécessaire pour en débattre.

Pour le groupe PLR, **M. Quentin Remondeulaz** relève que la suppression, dès 2028, de la déduction fiscale pour les rénovations énergétiques entraînera une augmentation des demandes de subventions. Il estime que l'amendement proposé s'inscrit dans une gestion responsable et évite des refus de subventions pour des raisons budgétaires. Le groupe PLR soutient donc l'amendement visant à porter le budget des subventions énergétiques de CHF 85'000.- à CHF 170'000.-

Pour le groupe UDC, **Mme Martine Caillet** considère qu'il s'agit des subventions distribuées et allouées au dépôt d'un dossier quand un propriétaire effectue des travaux dans le but de faire des économies d'énergie. Doubler un tel budget sans savoir si le nombre de dossiers à traiter suivra le même sort ne sert à rien. Elle estime que si le nombre de dossiers devait exploser en 2026, la Commune ne mettra pas en place de numerus clausus ou de quotas pour leur traitement. Dès lors, vu l'absence de besoin démontré, le groupe UDC recommande de rejeter l'amendement.

M. David Tamarcaz, à titre personnel, estime que 13 amendements déposés par le MISE dont seulement 2 sont recevables est l'expression d'une frustration liée à la baisse des impôts et au fait de ne pas tenir compte d'une baisse des recettes liées à l'électricité. Il souligne le manque de clarté quant aux bénéficiaires et aux priorités retenues. Il considère qu'une analyse préalable, par le biais d'un postulat demandant à la Municipalité d'étudier les modalités d'un éventuel renforcement des subventions, aurait été préférable.

Aucune autre prise de parole n'étant formulée, la **Présidente** soumet l'amendement au vote.

Acceptez-vous l'amendement déposé par **M. Adrien Pinho** pour le MISE : Subventions pour les mesures d'économie d'énergie ?

L'assemblée passe au vote et **accepte l'amendement par 20 oui, 18 non et une abstention.**

Deuxième amendement

Rubrique : 8120 3635 : Améliorations structurelles
Poste : 3635.10 Amélioration structurelles du vignoble
Budget actuel : 100'000
Nouveau budget proposé : 200'000

M. Léonard Dorsaz expose que la viticulture traverse une crise importante, reconnue au niveau cantonal et fédéral. Il souligne que les mesures existantes s'adressent principalement aux grandes surfaces. Elles ne ciblent pas forcément les surfaces situées à proximité de zones habitées ou d'intérêt public.

L'amendement vise à permettre à la Commune de jouer son rôle complémentaire en cohérence avec les politiques cantonales et fédérales, en créant une aide incitative pour l'arrachage de petites surfaces à proximité immédiate des zones habitées, des zones publiques (chemin du vignoble) et des ressources naturelles (eau). Il précise que l'amendement laisse au Conseil communal la compétence décisionnelle quant à l'utilisation effective des fonds.

M. Christian Carron, Conseiller Communal, reconnaît les difficultés actuelles du secteur viticole mais exprime des réserves quant à l'opportunité de soutenir des mesures d'arrachage sans étude préalable, ni coordination approfondie avec le Canton et la Confédération. Il rappelle que le budget actuel de CHF 100'000.- permet déjà de soutenir des projets concrets et que, si ce montant est entièrement utilisé, cela démontre déjà une confiance en l'avenir du vignoble.

M. David Tamarcaz relève que les montants prévus n'ont pas été entièrement utilisés les années précédentes, ce qui soulève la question de la pertinence d'une augmentation immédiate. Il souligne un manque de communication et de critères clairement définis et le risque de subventionner des situations peu ciblées (exploitants occasionnels).

La Présidente soumet au vote l'amendement de **M. Léonard Dorsaz**, pour le MISE : **Améliorations structurelles du vignoble.**

L'assemblée passe au vote et **refuse l'amendement relatif à l'amélioration structurelle du vignoble à 24 non, 10 oui et 5 abstentions.**

L'amendement sur les subventions pour les mesures d'économie d'énergie, qui a été accepté, est intégré au budget 2026 de Fully.

La Présidente soumet au vote le budget 2026 de Fully.

L'assemblée passe au vote et **accepte à l'unanimité le budget 2026 de Fully.**

8. Question

8.1 Question Q0006 de la commission Cohésion Sociale « *Utilisation de l'intelligence artificielle dans l'administration communale* »

Mme Nicole Délitroz, Présidente du Conseil général, passe la parole à **M. Nils Roduit** premier signataire de la question.

M. Nils Roduit interroge la Municipalité sur l'utilisation de l'intelligence artificielle au sein de l'Administration communale ainsi que sur l'existence d'une directive encadrant son usage notamment en matière de transparence, d'éthique, et de protection des données.

Mme Caroline Ançay, Présidente de la Municipalité, répond que l'Administration communale utilise ponctuellement certains outils d'IA. Elle précise que des collaborateurs ont suivi une formation et que ces outils sont employés avec prudence en particulier par l'anonymisation des données. A ce jour, aucune directive interne n'a encore été formalisée. Elle indique que dans le cadre de la stratégie Horizon 2030 une réflexion régionale est engagée depuis 2025 sur l'usage de l'IA dans les Communes du Valais Romand. Un outil spécialisé destiné à la gestion communale sera mis à disposition de l'Administration, ce qui permettra une approche progressive, maîtrisée et utile à l'activité quotidienne de l'Administration.

9. Réponse

9.1 Postulat 109 de Jérémie Gex « WC publics de la Commune » déposé le 18.11.2024

La Municipalité estime qu'il n'est pas opportun, à ce stade, de mandater une étude spécifique sur les WC publics.

La commune dispose de plusieurs installations permanentes réparties sur le territoire. Un nouvel équipement est en cours de finalisation, ainsi que des WC temporaires durant la période estivale.

Aucun besoin supplémentaire n'a été identifié à ce jour. La principale problématique relevée concerne les actes de vandalisme.

Des améliorations, notamment en matière de communication et de la signalétique sont prévues et seront évaluées ultérieurement. Un montant est inscrit à cet effet au budget 2026.

10. Rapport annuel des commissions permanentes et ordinaire

La Commission Energie et Edilité

Mme Eloïse Dorsaz, Présidente de la commission, indique que la commission s'est réunie à trois reprises et que ses travaux ont principalement porté sur l'élaboration et l'examen du règlement de l'Etat-Major de conduite (EMC) sur la gestion des situations particulières et extraordinaires. Ce règlement a été accepté au plénum du 10 juin 2025. La commission a pu compter sur la précieuse collaboration de **M. Bernard Gex** et de **M. Jonathan Cicero**, à qui elle adresse des remerciements. Elle remercie également les membres de la commission pour la qualité des échanges et l'engagement démontré lors des travaux.

La Commission Cohésion Sociale

Mme Sybille Carron, Présidente de la commission, informe que la commission s'est organisée autour de deux axes prioritaires : les juniors et les seniors.

Le projet de nurserie est identifié comme prioritaire et fait l'objet d'un suivi. Une enquête relative aux seniors est en cours et progresse de manière satisfaisante. La commission a également rencontré 3 membres de l'ASOFY et abordé diverses thématiques dont l'IA.

Elle remercie les membres de la commission pour leur collaboration ainsi que **Mme Anouk Dorsaz Vielle** et **M. Steve Bessard**.

La Commission DETACS

M. Raphaël Carron, Président de la commission, rappelle que la commission s'est réunie 7 fois et a travaillé sur les thèmes suivants : La Belle Usine, le Musée de Fully, la Société d'agriculture, l'alpage de Randonnaz, la navette de l'Eriez, le PAZ, le parc des animaux, la planification agricole et le développement économique de Fully.

La commission a rencontré **Mme Géraldine Granges Guenot, Vice-Présidente** de la Commune et **M. Christian Carron**, Conseil communal. Ces échanges ont permis de prendre connaissance de leurs dicastères. La commission s'est également penchée sur la question de l'octroi des subventions aux associations et a déposé une interpellation en ce sens lors du dernier plénum. Elle a analysé les causes des départs des entreprises survenus ces dernières années. A la demande de **M. Christian Carron**, elle a examiné le rapport final de l'étude économique réalisée par l'HES lors de la précédente législature dans le but d'identifier des pistes de travail pour le développement économique de la Commune.

La Commission Urbanisme et Environnement

Mme Mirca Sigrist, rapporteuse de la commission, relève que la commission s'est réunie 8 fois et a travaillé sur des thèmes variés, notamment le plan de zone, la route nord du canal ou la nouvelle STEP. Elle souligne l'engagement constant de la commission dès le début de l'année et le dépôt de plusieurs questions et interpellations portant sur la mobilité douce, les aménagements du canal de Fully, les plantes envahissantes et le patrimoine bâti. Elle remercie le Conseil communal, l'Administration communale et les membres de la commission pour leur collaboration et leur engagement. Elle souhaite une poursuite dynamique des travaux en 2026.

Mme Nicole Délitroz remercie chaleureusement l'ensemble des membres des commissions pour leur engagement, la qualité de leur travail et les rapports présentés qui témoignent d'une grande productivité. Elle précise que le travail des commissions est essentiel et que les groupes, composés de membres des différents partis, garantissent une véritable représentativité. Elle rappelle que les rapports doivent être mis sur le owncloud.

11. Divers

11.1 Planning 2026

La Présidente du Conseil général informe que le planning 2026 du Conseil général est déjà disponible sur le owncloud avec les dates des séances du bureau. Elle rappelle que tout dépôt d'interventions doit être effectué deux jours avant la séance du bureau.

11.2 Owncloud

M. Simon Pellouchoud, Vice-Président du Conseil général, présente la nouvelle organisation de l'espace owncloud destinée à améliorer la gestion, l'archivage et l'accessibilité des documents.

Une structure est mise en place comprenant dossier « Membres », un dossier « Archives » et un dossier privé propre à chaque commission.

Les archives sont organisées par type de documents afin de garantir une cohérence et de faciliter les recherches, malgré l'évolution de la structure des commissions.

Les dossiers privés de chaque commission sont accessibles uniquement aux membres de la commission concernée et gérés par son bureau restreint.

Les rapports des commissions du Conseil général sont, quant à eux, accessibles à l'ensemble des membres en lecture seule. Les membres du Conseil général sont invités à utiliser la plateforme et à transmettre leurs retours afin de permettre d'éventuelles améliorations.

Autres divers

Question orale de Mme Aurélie Baudoin du Centre

Mme Aurélie Baudoin interpelle le Conseil communal sur le calendrier de la 3ème correction du Rhône, qui prévoit la sécurisation du secteur Riddes-Fully, reconnu prioritaire, seulement à l'horizon 2062. Elle juge ce délai inacceptable au regard des risques encourus par la population. Elle rappelle que des projets similaires ont, par le passé, été menés dans des délais nettement plus courts grâce à une volonté politique affirmée. Elle refuse toute logique attentiste et invite la Municipalité à renforcer ses démarches auprès des autorités cantonales afin d'obtenir une accélération significative des travaux. Son groupe affirme son soutien aux actions du Conseil communal visant à garantir la sécurité de la population et appelle l'ensemble des forces politiques à faire front commun.

La sécurité de la population doit rester une priorité absolue.

La Présidente du Conseil général passe la parole à la Municipalité.

Mme Caroline Ançay, Présidente de la Commune, indique que la sécurisation du Rhône est une priorité constante pour la Municipalité. La Commune a mené de nombreuses démarches auprès des autorités cantonales et du District pour demander une accélération des mesures de sécurisation. Les services cantonaux compétents sont sollicités et une coordination régionale est en cours. Elle précise qu'un plan d'évacuation communal est en cours d'élaboration et sera finalisé prochainement. Le Conseil Communal poursuit ses actions avec détermination pour assurer la sécurité de la population. Elle se réjouit de constater, sur ce sujet, une convergence de vues avec les membres du Conseil général traduisant une volonté commune de faire de la sécurité de la population une priorité absolue.

M. Léonard Dorsaz, Conseiller général et député au Grand Conseil, informe que tous les députés de Fully (tous partis confondus) préparent une intervention sur le sujet qui sera déposée au Grand Conseil et au Département de M. Ruppen, le 16 décembre 2025.

Question orale de Mme Isabelle Remy-Carron et de M. Edmond Isoz (aides et subventions)

Mme Isabelle Remy-Carron relève que plusieurs aides et subventions communales demeurent peu sollicitées en raison d'un manque d'information ou de la mauvaise compréhension des démarches. Elle propose l'élaboration d'un inventaire clair et structuré des aides disponibles, précisant les montants, les conditions d'octroi et les procédures à suivre. Cet inventaire pourrait être mis à disposition de la population via le site internet communal, l'application « Fully » et, le cas échéant, sous format papier, afin d'améliorer l'accès à l'information et le recours aux dispositifs existants.

Mme Nicole Déliroz, Présidente du Conseil général, passe la parole à la Municipalité.

Mme Caroline Ançay, Présidente de la Commune, remercie **Mme Isabelle Remy-Carron** pour la question et la proposition formulée. Elle indique que la Municipalité dispose

de directives et de subventions destinées à la population. Elle estime que la proposition, qui vise à regrouper et à mettre à disposition du public l'ensemble des aides et subventions communales, est pertinente et constructive. Elle précise que ce travail de centralisation et de mise en forme de l'information pourrait être réalisé par l'Administration.

Elle rappelle que les montants des subventions figurent déjà dans les comptes et budgets communaux et peuvent être identifiés à partir de ces documents.

La municipalité se montre favorable à cette démarche visant à renforcer la transparence et l'accès de la population aux aides communales.

Mme Isabelle Remy-Carron précise qu'elle ne parle pas des montants dans les comptes et budgets mais du montant réel que peut recevoir une personne.

M. David Tamarcaz, Centre, intervient à titre personnel et exprime clairement sa position afin de favoriser un fonctionnement serein pour les années à venir. Il souligne des écarts importants entre la rigueur des analyses menées pour certains projets et la légèreté de traitement d'autres investissements significatifs. Il estime que la Commune ne peut plus agir seule et sans vision d'ensemble. Il regrette plusieurs opportunités de collaboration, des recettes potentielles, des fonds de rénovation non mobilisés ainsi que l'immobilisation de montants financiers importants. Il estime que ces choix ont limité la capacité d'action de la Commune notamment en matière de subventions et d'investissements. Il met en garde contre une gouvernance trop influencée par les logiques partisans. S'il reconnaît le rôle des partis lors des élections, il insiste sur la nécessité, une fois élu, de préserver l'indépendance de jugement et de toujours agir dans l'intérêt supérieur des citoyens.

Il remercie l'assemblée pour son attention.

M. Vincent Pravato, PLR, appelle au calme au sein du Conseil général et rappelle cette phrase du procès-verbal validé en début de séance : « Elle rappelle que (Mme la Présidente de la commune) quelle que soit la décision, elle sera mise en œuvre avec loyauté et sérieux par le Conseil communal. »

Il insiste sur le fait que le vote ayant déjà eu lieu, il n'y a pas besoin de continuer à le remettre en cause, quelles que soient les sensibilités. Cette décision appartient au passé et il convient d'arrêter de ressasser ce vote démocratique. Il invite le Conseil général à aller de l'avant, à travailler de manière constructive et collective dans l'intérêt de la Commune. Il remercie l'assemblée pour son attention.

Mme Eloïse Dorsaz, PLR, précise qu'elle ne s'exprime au nom d'aucune commission et qu'elle ne souhaite pas revenir sur le vote du 23 septembre 2025. Elle demande des informations claires sur les démarches entreprises et à venir par la Municipalité concernant la gestion du réseau électrique. Elle s'interroge sur les critères de choix et l'entité qui va assurer la gestion du réseau dès le 1^{er} janvier 2026 ainsi que sur la planification future des besoins en électricité. Elle insiste sur l'importance de la coordination entre services et autorités et demande comment le Conseil général et la commission Energie seront associés aux prochaines étapes.

La Présidente du Conseil général passe la parole à la Municipalité.

Mme Caroline Ançay, Présidente de la Municipalité, informe qu'au lendemain du vote du 23 septembre 2025 du Conseil général sur les SI et télé-réseau, le Conseil communal s'est réuni en séance extraordinaire le 24 septembre 2025. Lors de cette séance, la décision est prise de sécuriser l'énergie à acheter pour 2026 auprès du producteur le moins cher, ce qui a été fait. Elle souligne l'importance de distinguer clairement le rôle entre distributeur et celui de producteur.

Dans le sens des mesures prioritaires pour 2026, le Conseil municipal a validé des contrats avec Genedis pour l'entretien des réseaux sur la Commune et avec Synergie pour le multimédia.

Elle explique que le vote du Conseil général est assez clair : le Conseil général a dit non à une intégration avec la volonté de rester seul. Donc le vote a eu lieu le 23 septembre et nous sommes aujourd'hui le 15 décembre. Des réflexions ont déjà été menées et la Commission Énergie a particulièrement travaillé sur ce dossier, en se concentrant surtout sur les mesures urgentes. Il est maintenant nécessaire de laisser à la Municipalité un temps de réflexion.

Le Conseil communal a pris acte de la décision du Conseil général : le vote était pour rester seul ou indépendant.

L'exécutif communal avait étudié 10 modèles différents et l'intégration dans une structure de plus grande envergure était la meilleure des options pour le Conseil communal. Actuellement, des démarches sont en cours auprès d'un bureau externe pour une nouvelle expertise sur les différents modèles mais les démarches ne sont pas encore finalisées, il est donc prématuré d'en parler.

M. Léonard Dorsaz, Président de la commission ad hoc, rappelle que le Conseil général a dit non à la question posée : « Acceptez-vous la cession des infrastructures électriques et du télé-réseau de la Commune de Fully à Genedis, pour un montant de 17,6 MCHF et l'acquisition par la Commune de 1'317 actions de Genedis (correspondant à une participation de 7.42% du capital) ? »

Nous avons répondu non. Ce n'est pas une réponse à une intégration parce qu'il y avait l'élément Genedis et vous l'avez mentionné le soir du 23 septembre dans votre présentation, que si la question était différente, par exemple intégration à Synergie, peut-être la réponse aurait été différente. Donc ce n'est pas un refus de l'intégration. C'était un non à la question que vous avez posée. Il ne faut pas oublier les deux éléments de la question.

La présidente du Conseil général remercie les intervenants pour leurs questions et les réponses apportées. Elle souligne que la Municipalité étudie les possibilités concernant le suivi des services électriques et que les informations parviendront au Conseil général selon les avancées.

Mme Caroline Ançay, Présidente de la Municipalité, est fortement surprise de l'intervention de **M. Léonard Dorsaz**. Elle demande que chacun relise bien la conclusion du rapport faite par la commission ad hoc qui dit clairement que le refus est motivé par la volonté que la Commune de Fully doit rester seule et indépendante.

La Présidente du Conseil général, rappelle aux membres de la commission ad hoc de ramener les classeurs à la Municipalité.

Elle souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à toute l'assemblée et suggère aux membres du Conseil général de se ressourcer pour vivre la démocratie en 2026.

La Présidente remercie l'assemblée et clôt la séance à 21h10.

Fait à Fully, le 21 janvier 2026

La Présidente **Nicole DELITROZ**



Le Secrétaire **Yaovi DANSOU**

